

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2012.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 12 novembre 2012.**

**2012 R. 37 G** - Désignation d'un représentant du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil inter-académique d'Ile-de-France de l'Education nationale.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le rapport de M. Bertrand DELANOE, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, en date du 30 octobre 2012 ;

Sur la proposition de M. Bertrand DELANOE, Président,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, au sein du Conseil inter-académique d'Ile-de-France de l'Education nationale :

M. Christian SAINT-ETIENNE suppléant, en remplacement de M. Jean-Marie CAVADA, désigné les 7 et 8 juin 2010, démissionnaire.